



## PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE MARDI 9 DECEMBRE 2014

Date de convocation : 04/12/2014

### **Présents :**

Mmes LOPEZ, BOURDELLES, DUREUIL-BOULLIER, MILLAN, VALLERIE, Ms LAIGNEL, BENARD, POINTE, LE GRAND, BRIBET, DUCLOS, LANDREIN.

### **Pouvoirs :**

M. GUIVARC'H à M. LAIGNEL  
M. LE TIRANT à Mme BOURDELLES  
M. DELAFOSSE à M. BRIBET

**Secrétaire de séance** : Mme Chantal LOPEZ

La séance s'ouvre à 20h30

### **Approbation du procès-verbal du conseil municipal du 18 novembre 2014**

*Observation :*

- 1. modifier dans le paragraphe approbation du PV du CM du 14/10/2014 Monsieur LANDREIN a participé à la suite des débats*
- 2. modifier dans la délibération 2 sur la gratification : elle sera versée aux agents ayant plus de 6 mois d'ancienneté au mois de décembre*
- 3. modifier dans la délibération sur la révision de la taxe d'aménagement : appliquer la TAE à hauteur de 25 % de sa valeur et jusqu'à 20 m2 de la surface de plancher*

### **1- Autorisation d'adhérer à un groupement d'achat pour la fourniture d'électricité**

Le Conseil Municipal décide d'adhérer au groupement d'achat, coordonné par le Sdec Energie pour la fourniture d'électricité pour l'alimentation des bâtiments de la collectivité et autorise Monsieur le Maire à signer l'acte de constitution pour la mise en œuvre de cette mesure.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **2 - Annulation de la sous régie avec Bougy**

Le Conseil Municipal vote la suppression de la sous régie de recettes pour l'encaissement des factures de cantine et de surveillance extra-scolaire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 puisque toutes les factures sont encaissées par la commune de Baron sur Odon.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **3 - Motion proposée par le CAUE sur les conséquences de la loi ALUR et la loi d'avenir sur l'agriculture**

Le conseil communautaire de la Communauté de Communes Evrecy Orne Odon sollicite la prise en compte des réalités des territoires ruraux et demande au Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et aux parlementaires, les changements appropriés au sein de l'article L 123-1-5 du Code de l'Urbanisme visant à permettre la construction d'annexes aux constructions existantes, celles-ci n'emportant pas de consommation

foncière supplémentaire puisqu'elles se situent sur des terrains déjà bâtis.

Le conseil municipal de Baron sur Odon adopte la motion proposée par le CAUE sur les conséquences de la loi ALUR et la loi d'avenir sur l'agriculture  
Et Sollicite Madame la Ministre de l'Ecologie, du Développement durable et de l'Energie et Mesdames et Messieurs les parlementaires pour prendre en compte notre demande d'adaptation de l'article L123-1-5 du Code de l'Urbanisme

**Vote : 13 pour, 1 contre, 1 abstention**

#### **4- Eclairage de la Place des Enfants**

Monsieur LANDREIN propose un devis pour l'éclairage occasionnel de la place des enfants lors de manifestations. Le devis étant trop élevé, le choix se porte sur la société Atech ATL, proposé par Madame LOPEZ, devis qui s'élève à environ 120 euros pour 4 projecteurs et 2 pieds de 6 m. La société propose de prêter le matériel avant de le louer afin de tester s'il convient à notre besoin.

**Vote : Adopté à l'unanimité**

### **INFORMATIONS DIVERSES**

#### **Urbanisme**

- Dépôt de permis de construire :  
9 chemin des Saules : carport  
2 bis chemin des Hautes Sentes : modification enduit façades

#### **Compte rendu des commissions**

- Commission voirie : présentation du projet de sécurisation de la RD214
- Commission urbanisme : compte rendu sommaire des rencontres des 3 aménageurs
- Commission animation : **19 décembre Fête de Noël place des enfants**  
**30 décembre à 18heures voeux de la mairie**

Dates des manifestations prévues pour 2015 : 23 janvier accueil des nouveaux habitants, 21 mars matinée écocitoyenne, 5 juin tournoi de foot, 7 juin fête de la famille, 20 juin feux de la Saint Jean

#### **Info diverse :**

**Madame MILLAN indique qu'à compter de l'année prochaine est mise en place par le SIGRSO une facturation anticipée sur prévisionnel afin de redonner de la trésorerie au Syndicat puis facturation à la consommation réelle.**

La séance est levée à 22H45

**Le secrétaire de séance**  
**Chantal LOPEZ**

**Le Maire**  
**Georges LAIGNEL**

